

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 12 mars 1951.-

N° 553 / A.I.

Objet:  
Maison C.A.C.



Au nommé Laurent Mulumba,

J' ai l'honneur de porter à votre connaissance que la maison C A C que vous occupez actuellement doit être libérée par vous en vue du logement de 2 candidats chefs émargeant aux C. A. C.

Veuillez dès réception de la présente vous mettre en relation avec le clerc Bernardin pour occuper une maison Micorundi (maison Colonie) restée libre.

L' Administrateur Territorial Chef de Territoire, ff., J' KIRSCH,